Extrait d'un volume de notre collection TÀP
http://www.editions-beauchesne.com/index.php?cPath=180

35

Les moralistes des Lumières et la Bible

« Newton, Pascal, Bossuet, Racine, Fénelon, c'est-à-dire les hommes de la terre les plus éclairés, dans le plus philosophe de tous les siècles, et dans la force de leur esprit et de leur âge, ont cru Jésus-Christ; et le grand Condé, en mourant, répétait ces nobles paroles : 'Oui, nous verrons Dieu comme il est, *sicuti est, facie ad faciem*' »[1]. Qui s'étonnerait que cette réflexion de Vauvenargues, de celui que l'on s'accorde généralement à regarder comme le plus grand moraliste des Lumières, ait pu conduire la critique, même la plus récente, à soutenir que les moralistes du XVIIIe siècle se situent nettement à rebours de Montaigne dans le domaine de la pensée libre ? Qui douterait qu'elle ait pu amener à dire que leur vision de l'homme demeure celle de leurs aînés de l'âge classique et que leur entreprise reste, comme chez eux, « tributaire de la morale, de la religion, et, le plus souvent, de cette 'morale chrétienne' qui opère la synthèse des deux »[2] ? Et puis Voltaire n'avait-il pas déjà réglé la question à sa manière, en jetant en marge de la réflexion de Vauvenargues, dans l'exemplaire du livre que celui-ci lui avait fait parvenir à sa sortie en 1746, « Capucin ! »[3]. Assurément, l'orthodoxie du moraliste

1. VAUVENARGUES, *Œuvres* et *Œuvres posthumes et œuvres inédites*, éd. D.-L. GILBERT, 2 vol., Paris 1857, I, 492. Toutes les citations de Vauvenargues renvoient à cette édition ci-après abrégée VAUVENARGUES I ou II.

2. Louis VAN DELFT, « La réflexion sur le moraliste », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, H. I, 1980, p. 85.

3. VAUVENARGUES I, 492. Ce « Capucin ! » se trouve dans le fameux exemplaire de la bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence — première édition de Vauvenargues —, annoté, pour la majeure partie, par Voltaire, et non par l'auteur, comme on l'écrit encore quelquefois aujourd'hui. Erreur d'autant plus regrettable que l'attribution des notes marginales à Voltaire est attestée depuis 1856.

ne pouvait en conscience être niée ! Pourtant, et il y avait là matière à réflexion, ce même Voltaire s'était pris d'une profonde affection et d'une estime extraordinaire pour cet homme de guerre passé homme de lettres. Il n'avait pas seulement trouvé dans son livre une « foule d'idées neuves » qui l'avaient transporté, il l'avait encore qualifié d' « un des meilleurs [...] que nous ayons en notre langue »[4]. Il était donc pour le moins permis de s'interroger plus avant sur le sens de son œuvre et, notamment, sur la nature de son conformisme religieux : la communauté de cœur et d'intelligence par laquelle Voltaire s'était senti lié à lui y conviait, s'il est vrai qu'il n'était guère facile d'être « impunément » son ami. Y conviaient aussi, par ailleurs, la suppression de la réflexion de Vauvenargues sur Jésus-Christ dans la seconde édition de son livre (1747) et une lecture *allusive* des textes, aujourd'hui trop souvent écartée encore que fort répandue autrefois, en un siècle de censure et d'étiquette langagière.

Et que dire des autres moralistes de cette première moitié des Lumières ? Certains n'étaient-ils pas allés jusqu'à se faire remarquer par leur « franc-parler », selon le mot de Louis XV lui-même, et par une entière liberté de pensée qui n'était pas sans risques ? Duclos, par exemple, avait écrit son *Histoire de Louis XI* sur l'ordre du roi : il n'en avait pas moins vu son livre déféré, malgré le haut patronage sous lequel il était placé, au Conseil d'Etat qui le condamna en mars 1745. « On y a remarqué, disait l'arrêt sur un ton qui augurait assez mal de l'avenir du coupable, plusieurs endroits contraires non seulement aux droits de la couronne sur différentes provinces du Royaume, mais au respect avec lequel on doit parler de ce qui regarde la religion ou les règles des mœurs et la conduite des principaux ministres de l'Eglise »[5]. Et l'auteur, qu'avait encore mis à l'index sa critique du pape Pie II, avait eu sommation très expresse d'apporter les changements et corrections à lui stipulés avant de procéder à aucune autre réimpression de l'ouvrage. Sommation, à laquelle, du reste, il avait passé outre avec un mépris goguenard comme il avait passé outre à l'accusation de quasi-hérésie qui avait été portée contre lui dans une « dénonciation à l'académie françoise ». Les passages incriminés de l'*Histoire de Louis XI* figurent tous et en entier dans les dernières comme dans les premières éditions de l'ouvrage.

Volonté donc presque farouche d'être soi-même et de s'affranchir si besoin était, au nom de l'intégrité intellectuelle, des normes couramment acceptées. A telle enseigne que, de son côté, Toussaint s'était trouvé contraint de chercher refuge en Belgique, ses *Mœurs* ayant été condamnées au feu en 1749, quelques mois à peine après leur parution.

4. VAUVENARGUES II, 291.
5. Léo LE BOURGO, *Un homme de lettres au XVIIIe siècle — Duclos, sa vie et ses ouvrages*, Bordeaux 1909, p. 162.